

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 19 septembre 2023

Présents: BARLET Christine, GIROD Etienne, GARBE Alain, PONTHUS Franck,

PUPUNAT Paul, RAY Agnès Excusé: MAROT Patrick

<u>Secrétaire de séance</u> : RAY Agnès Convocation : 12 septembre 2023

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2023
- 2 Arrêtés du Maire
- 3 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- 4 Renouvellement du dispositif conseillers numériques
- 5 GAEC des Luzernières dédite de la convention
- 6 Mise à disposition d'un terrain pour installation de ruches
- 7 Facturation taxe ordures ménagères aux locataires de la commune
- 8 Informations et questions diverses

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 14 mars 2023.

2: ARRETES DU MAIRE

M le Maire fait part au Conseil Municipal des divers arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal :

ABB: Utilisation du domaine public les 18 mars « la caravane » 22 avril « tartines et salad'ine » 27 mai « le petit miam »

Société de chasse « la saint hubert » buvette le 29 avril à l'occasion de la vente de saucissons

Comité d'Animation Rural : Buvette et circulation du 13 juillet

Représentation cadastrale unique

Virements de crédits du chapitre 068 au chapitre 042 pour les dotations

Divers arrêtés de circulation notamment pour la fibre et manifestations sportives Sécurisation des berges

Le Conseil Municipal prend acte et ne formule aucune remarque.

3 - DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le centre de gestion comptable d'Oyonnax nous a demandé d'admettre en non-valeur une dette de 2015 de 0.26 centimes au nom de Murat ou Haluch Lucie. Cette créance est inférieure au seuil de poursuite. La loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur lorsque celle-ci est inférieure à 100 euros. Pour cela il convient de revoir la délibération du 23 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

M le Maire propose de rajouter la délégation :

30° d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondants à une créance irrécouvrables d'un montant ne pouvant être supérieur à 100 euros (Art.d.2122-7-2)

Par cette occasion, il propose également de compléter la délibération par :

26° De demander à tout organisme financeur, dés lors que l'opération ai été approuvée précédemment par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions. Le Conseil ne se prononce plus sur les subventions potentiellement accordées, et sera informé à postériori des demandes effectuées.

31° D'autoriser les mandats spéciaux (Caractère exceptionnel, différent des missions traditionnelles comme par exemple un chantier important, un surcroit de travail momentané et exceptionnel ou une catastrophe naturelle) que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'ajout de ces trois délégations

4 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le dispositif conseillers numériques, service de proximité à destination des administrés mis en place par Haut-Bugey Agglomération, peut être reconduit malgré la baisse des dotations de l'état et grâce à la solidarité territoriale.

Le nombre de conseillers serait de 4 pour les années 2024 et 2025 puis 3 pour 2026 et le coût annuel de 250 euros.

M le Maire propose de valider la nouvelle convention pour 3 années à compter de 2024.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du dispositif conseillers numériques France-Services

5 – GAEC DES LUZERNIERES DEDITE DE LA CONVENTION

Lors du Conseil Municipal du 14 mars dernier, il avait été évoqué la réception du courrier de M et Mme SCHULLER, concernant la fin de l'exploitation du parcellaire sur la commune de Bolozon par le GAEC des Luzernières. Un repreneur s'est engagé auprès du propriétaire de la ferme et a défini son projet auprès des membres de l'AFP.

M le Maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention pluriannuelle d'exploitation des terrains communaux, dans les mêmes conditions avec M VERNOUX Maxime au 01 janvier 2024 et prends acte de la résiliation du GAEC des Luzernières. (courrier du 06 mars 2023)

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la signature de la nouvelle convention avec M VERNOUX Maxime, dans les mêmes conditions et prends acte de la dédite de M et Mme Schuller du GAEC des Luzernières.

6 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR INSTALLATION DE RUCHES

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur TAOUCHE Mohamed pour installer un maximum de 10 ruches pour une activité non commerciale, sur un terrain communal cadastré A 226 d'une surface de 570 m2 situé à « Grand Cours ».

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition de ce terrain à titre gratuit à compter du 1^{er} octobre 2023 pour 3 ans reconductibles.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la mise à disposition à titre gratuit du terrain.

7- FACTURATION DE LA TAXE D'ORDURES MÉNAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Le paiement de la taxe d'ordure ménagées est prélevé sur la taxe foncière de la commune. Hors cette taxe est une charge récupérable de plein droit par les propriétaires. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'a compter de cette année la taxe d'ordure ménagère sera facturée aux locataires, soit pour cette année, 128 euros pour Marot Patrick et 71 euros pour Mme NEEFS Dominique.

9: INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Avenir de l'Agence Postale de Bolozon : M le Maire expose que Mme NEEFS Dominique pourrait faire valoir son droit à la retraite à compter du 01 septembre 2024. La convention avec la Poste se termine en mars 2025. Il convient de réfléchir sur le maintient de l'agence postale sur la commune. Un rendez-vous est programmé en octobre avec la Poste pour connaître leurs intentions.
- Pour information, le repas annuel des anciens aura lieu le vendredi 01 décembre et la fête de Noel le samedi 9 décembre. Une réunion d'organisation sera à prévoir
- Résultats du recensement de la population : le résultat définitif est de 103 habitants.
- Energies renouvelables: Les communes sont tenues de définir des zones d'implantation dédiées aux énergies renouvelables. Les parcelles « sur Daranche » et la « Prat d'en haut », planes sans bois et avec un faible impact visuel seraient appropriées à un tel projet. Une réunion à Lancrans est programmée afin de connaître les détails du projet gouvernemental.
- Le Maire fait part des remerciements des associations ayant bénéficié d'une subvention communale : Docteur clown, France Adot, les restaurants du cœur, l'Ain en courant, course du cœur et banque alimentaire de l'Ain
- Le Maire fait part de la demande des sapeurs-pompiers humanitaires d'une subvention exceptionnelle suite aux tremblements de terre au Maroc. La demande est refusée à l'unanimité.
- Le Maire informe du passage de la course la « BISOUS 2023 » à Bolozon le 01 octobre 2023 dans le sens Cize/Heyriat. Il demande aux habitants d'être prudents lors du passage de la course entre 10 heures et midi
- Mme Christine Barlet, suite à des remarques des Bolozonnais, interpelle le Conseil sur la sécurité routière au village. Certains véhicules passent très vite et demande s'il est possible, dans un premier temps de déplacer temporairement le radar de la gare. Il est urgent de trouver un moyen de faire ralentir les automobilistes.
- Chemin communal de la Ceppe : Le chemin est toujours humide, la pose d'un caniveau ou rigole sera à effectuer afin de détourner l'eau pourrait améliorer de drainage.
- Le Bar du Pichet par la voix de Christine Barlet et Agnès Ray remercie la commune qui depuis plus d'un an les soutient dans leurs activités. Le Maire remercie à son tour l'association ABB pour les animations proposées et la vie qu'elle apporte au village.
- Intervention de M Robert Foray : certains des points évoqués ont déjà été abordées ou seront traités ultérieurement.

Fin de la séance 20h30

La secrétaire de séance Agnès RAY

Le Maire, Etienne GIROD